

**REPUBLIQUE FRANCAISE  
DEPARTEMENT  
SAONE ET LOIRE**

**PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE  
LESSARD EN BRESSE  
Séance du 27 février 2026**

Nombre de Membres

Afférents au Conseil Municipal : 15

En Exercice : 15

Qui ont pris part à la Délibération : 14

Date de la convocation : 20/02/2026

Date d'affichage : 02/03/2026

L'an deux mil vingt-six et vingt-sept février,  
à 18 heures 30, le Conseil Municipal de cette Commune,  
régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit  
par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous  
la présidence de Mr PHILIPPE Alain, Maire.

**Présents** : MM PHILIPPE Alain, NICOLAS Sandrine, CHEVALIER Daniel,  
GAUTHERON Jean-Paul, LABILLE Laurent, CHAUSSIN Valentin,  
PALANCHON Julien, CHAUX Didier, VION Régis, Laurent FLAGEOLLET,  
Samantha CRETET

**Absents ou excusés** : Audrey MOSCA (pouvoir à A.PHILIPPE), Marie  
MERLE, Jérôme PETIT (pouvoir à S.NICOLAS), David GANDREY (pouvoir  
à L.FLAGEOLLET)

**Secrétaire de séance** : Samantha CRETET

Le procès-verbal du Conseil Municipal du 26 janvier 2026 a été approuvé à l'unanimité.

Modification de l'ordre du jour : suite à un incident technique à la DGFIP de l'est, le CFU n'est pas disponible, le vote est donc reporté.

### **1- Affectation anticipée du résultat BP 2026**

Le Conseil Municipal, après avoir pris en compte les restes à réaliser 2025 et après la journée complémentaire du 31/01/2026,

Considérant que toutes les dépenses et recettes 2025 sont arrêtées au 31/01/2026.

Considérant l'intégration du résultat du budget assainissement au 01/01/2026 pour transfert à la Communauté de communes Terres de Bresse

L'affectation anticipée du résultat de fonctionnement de l'exercice 2025 est arrêté comme suit :

Budget Collectivité 40300 - LESSARD-EN-BRESSE

AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXPLOITATION DE L'EXERCICE 2025

	RESULTAT CA 2024	AFFECTATION AU C/ 1068 EN 2025	RESULTAT DE L'EXERCICE 2025	RESTES A REALISER 2025	SOLDE DES RESTES A REALISER	TRANSFERT OU INTEGRATION DE RESULTATS PAR OPERATION D'ORDRE NON BUDGETAIRE	CHIFFRES A PRENDRE EN COMPTE POUR L'AFFECTATION DE RESULTAT
INVEST	-43 073,39 €		4 798,93 €	0,00 € 2 824,00 €	2 824,00 €	33 386,53 €	-2 063,93 €
FONCT	224 222,14 €	43 073,39 €	72 880,57 €			50 987,67 €	305 016,99 €

<b>EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2025</b>		305 016,99 €
<b>Affectation obligatoire :</b>		
A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068)		2 063,93 €
<b>Solde disponible affecté comme suit :</b>		
Affectation complémentaire en réserves (c/ 1068)		0,00 €
Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)		R002 302 953,06 €
Total affecté au c/ 1068 :		2 063,93 €
<b>DEFICIT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2025</b>		
Déficit à reporter (ligne 002) en dépenses de fonctionnement		D002 0,00 €
D001	<b>RESULTAT REPORTE</b>	4 887,93 €
	R001	<b>RESULTAT REPORTE</b>
		0,00 €

Après délibération, le Conseil Municipal décide :

- d'inscrire la somme de 302953.06 € au compte 002 « recettes de fonctionnement »
- d'inscrire la somme de 4887.93 € au compte 001 « dépenses d'investissement »
- d'inscrire la somme de 2063.93 € au compte 1068 « Excédents de fonctionnement capitalisés »

## 2- Vote du budget 2026

Après lecture et discussion, le Conseil Municipal, vote à l'unanimité le budget primitif 2026 de la commune qui s'équilibre :

- en recettes et dépenses de fonctionnement 855 178.06 €
- en recettes et dépenses d'investissement 227 383.79 €

*Questions et informations diverses :*

- La communauté de commune ne souhaite pas remettre des filets dans les cages de foot du city stade. La commune va donc demander un devis pour installer des grilles fixes, afin que les enfants puissent jouer en toute sécurité

Le Maire,  
Alain PHILIPPE

Fin de séance à 19h35

Site Internet de la commune : [www.mairielessardenbresse.fr](http://www.mairielessardenbresse.fr)

Page Facebook : <https://www.facebook.com/communelessardenbresse/>

